

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 10 décembre 2019

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PEREIRA, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Séverine LANDRE

Secrétaire de séance : Martine LUSTIERE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 09 octobre 2019.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- * Réorganisation des services locaux de la DGFIP du département de l'allier
- * Vote du taux de redevance pour l'assainissement collectif pour l'année 2020
- * Création d'un contrat PEC

A L'ORDRE DU JOUR

Budget Principal : Décision modificative

Dépenses	
<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-851,00
657364 (65) : A caractère industriel et commercial	511,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	340,00

Budget assainissement : Décision modificative

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
61523 (011) : Réseaux	511,00	747 (74) : Subvention et participations des coll. territoriales	511,00
Total dépenses :	511,00	Total recettes :	511,00

Budget hotel du Port : Décision modificative

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) : Emprunts en euros	680,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	680,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
-----------------	-----------------

<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	680,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-680,00		

Indemnités du trésorier

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur Orard, trésorier municipal pour un montant net de 376.34€ net.

Communauté de Communes : Demande de subvention fond de concours intercommunal

Le Conseil Municipal décide de solliciter la communauté de communes pour l'attribution du fonds de concours intercommunal 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande. Montant de l'aide : 5 435€ pour le programme sécurité routière.

Communauté de Communes : Remboursement facture d'eau des mobil homes

La somme de 662.18€ sera demandée à la Communauté de Communes au titre de la participation pour la consommation d'eau de l'année 2019 des mobil-homes lui appartenant.

Motion adm03/amr03 : Réorganisation des services locaux de la DGFIP du département de l'allier

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier.

Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Pour le département de l'Allier, ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées. Ce projet de restructuration prévoit notamment pour l'Allier :

- 5 services de gestion comptable
- 11 conseillers des collectivités locales
- 19 accueils de proximité

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) soulignent :

- l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité
- la nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

L'ADM03 et l'AMR03 :

- S'opposent à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,

- Expriment leur inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
 - Réaffirment l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- L'ADM03 et l'AMR03 ne sont pas opposées à toute évolution mais demeureront néanmoins extrêmement vigilantes sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de l'Allier.

Vote du taux de redevance pour l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal fixe à 0,85 € le m³ pour l'année 2020

Contrat PEC

Le contrat de Madame Nelly JONNON arrivant à son terme le 28 décembre 2019 et le renouvellement n'étant plus possible, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une personne éligible au contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) pour une durée de 20 heures hebdomadaire afin d'assurer les mêmes missions au sein de notre collectivité (animation pour la garderie périscolaire, aide à la cantine, accompagnement des enfants...) et à signer le contrat. Un appel à candidature est lancé pour recruter une personne éligible au contrat PEC.

Courrier de Monsieur Michon

Pour faire suite à la demande de Monsieur Pierre MICHON agissant en tant que responsable de secteur en collaboration avec la fédération de chasse des Sallards et Monsieur SONNIER responsable de secteur Basse Marche qui mettent en place la collecte des viscères sollicitant une autorisation de voirie pour l'occupation du domaine public pour l'installation d'une benne à viscères d'une emprise d'environ 2m² à l'angle du « Chemin de Troncelle » et du « Chemin du Breuil », le Conseil Municipal donne son accord étant entendu que les travaux, l'entretien et l'évacuation des viscères seront entièrement à la charge du demandeur.

Questions diverses

Actualité baignade : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes entreprises depuis l'été concernant le problème des cyanobactéries au plan d'eau. Plusieurs plans d'eau ont été visités par des membres du Conseil Municipal pour se rendre compte des solutions envisageables dans le but de réduire le nombre de cyanobactéries et permettre la baignade dans de bonnes conditions sanitaires.

Parmi les visites réalisées, il semble que le plus efficace soit l'isolement de la zone de baignade du plan d'eau par la réalisation de baignades biologiques. Si la technique est efficace, elle est très couteuse en investissement et difficilement supportable par la commune. D'autres expériences faisant appel aux ultrasons sont actuellement à l'étude, l'efficacité et la fiabilité restant à vérifier et à confirmer.

Le dossier fera l'objet d'un travail approfondi pour la prochaine équipe municipale.

Hôtel restaurant : Suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur Repoux, Monsieur Lanteri rencontré deux fois par les élus a abandonné le projet de reprise. Monsieur Repoux ne souhaitant plus vendre va continuer l'activité pour 2020.

Le Conseil Municipal souhaite que l'activité restauration soit relancée afin que l'établissement joue pleinement son rôle auprès de la population locale. Ce dossier sera à suivre prioritairement dans les mois à venir.

Assainissement : Dans le courant du mois de janvier, les résultats de l'étude seront présentés. Les problèmes sur le réseau seront identifiés et des programmations de travaux pourront être lancés en adéquation avec les possibilités financières de la commune.